

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

DR. LAAYOUNI ABDERRAHMAN  
MALADIES ET CHIRURGIE  
DES YEUX  
AGRÉE POUR PERMIS DE CONDUIRE  
8, Bd Yacoub El Mansour - CASA  
Tél: 0522 90 10 20 - 0522 98 14 85



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/08/2022	CS		250,00 DHS	DR. LAAYOUNI ABDERRAHMAN MALADIES ET CHIRURGIE AGREE POUR PERMIS DE CONDUIRE 8, BD YACOUB EL MANSOUR - CASABLANCA PERMIS DE CONDUIRE N° 1028 / 0522 98 11 15

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

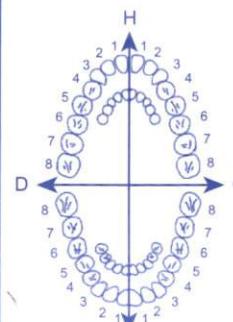
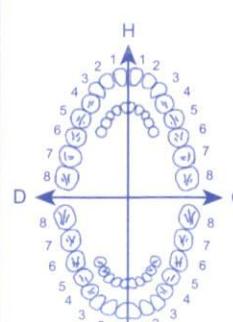
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
JURA OPTIQUE 22, Rue Oussama Ibnou Zaid M'dina - Casablanca Tél: 022 23 08 66	23.08.22	Equipe optique				900,00 DHS

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux	
					
				MONTANTS DES SOINS	
				DEBUT D'EXECUTION	
				FIN D'EXECUTION	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE				Coefficient des Travaux
	H	25533412	21433552		
D	00000000	00000000		MONTANTS DES SOINS	
G	00000000	11433553		DATE DU DEVIS	
B	35533411			DATE DE L'EXECUTION	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Docteur Abderrahman LAAYOUNI

Spécialiste des Maladies Et Chirurgie Des Yeux

Diplômé de l'Université de Montpellier

Ex. Enseignant du C.H.U. Ibn Rochd - Casablanca

Ancien Médecin à l'hôpital 20 Août

Agree pour permis de conduire

Membre de la Société Française d'Ophthalmologie

# الدكتور عبد الرحمن لعيوني

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - ليزر - أنجيوغرافي

خريج جامعة منبولي

أستاذ مساعد سابق بالمركز الإستشفائي ابن رشد

طبيب سابق بمستشفى 20 غشت

رخص السياقة

عضو في الهيئة الفرنسية لأطباء العيون



## LASER - ANGIOGRAPHIE - STRABOLOGIE

Casablanca, le 04/08/2022 الدار البيضاء، في

MR SLAOUI ZAID

1) Lenses VLAR. anti U.V

$$\text{OD} = (-154^\circ - 0,50) \text{ phm}$$

$$\text{OG} = (-160^\circ - 0,45) \text{ phm}$$

2) Dexaméline ~~10 mg~~

Dr. LAAYOUNI ABDERRAHMAN  
MALADIES ET CHIRURGIE  
DES YEUX  
AGREE POUR PERMIS DE CONDUIRE  
8, Bd Yacoub El Mansour - CASA  
0522 98 10 28 / 0522 98 14 85

ODG  
JURA OPTIQUE  
30 Rue Oussama Ibou Zaïd  
Maârif - Casablanca  
022.25.21.33-Fax: 022.23.08.66

8 شارع يعقوب المنصور - الطابق الثالث - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف:

8, Bd. Yacoub EL Mansour - 3<sup>ème</sup> Etage - Maârif - Casablanca - Tél.: 05 22 98 10 28 / 05 22 98 14 85

# JURA OPTIQUE

30,RUE OUSSAMA IBNOUZAID  
EX,RUE DE JURA.MAARIF .CASA  
Tél : 0522.25.21.33

## FACTURE

FACTURE N° : **177/2022**

CLIENT : **SLAOUI ZAID**

DATE FACTURE : **05/08/2022**

DESIGNATION	PRIX TTC
<u>Montures :</u>	
Verres : OG1 Organique anti-reflet uv bleu NIKON	450,00 DH
OD1 Organique anti-reflet uv bleu NIKON	450,00 DH
<u>Nomenclatures :</u> OD : +0.00 ( -0.50 à 157° ) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	
OG : +0.00 ( -0.75 à 160° ) , Add = +0.00 ,Prisme = +0.00	

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE

**NEUF CENTS DIRHAMS**

*JURA OPTIQUE*  
30 Rue Oussama Ibnou Zaïd  
Maârif - Casablanca  
Tél 022.25.21.33-Fax: 022.23.08.66

**Total TTC :** **900,00 DH**

**Total HT :** **750,00 DH**

**TVA 20% :** **150,00 DH**

**Frais de Timbres :** **2,25 DH**

**Montant Total Payé :** **902,25 DH**

Code INPE



095001327